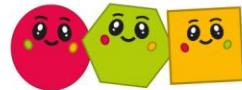


L'INFO Relais Petite Enfance



Assistants maternels
et parents

Sommaire

Septembre 2024

Vos sorties du mois



Matinées d'éveil
Formation Dunstan Baby Language
Vos rendez-vous « Ass-Mat »

Actu administratives



Du nouveau sur l'arrêt maladie
Les offres d'activités sociales et culturelles de l'APNI

Quelques offres Petite enfance sur le territoire



Relais Petite Enfance
Parc d'Entreprises Brunehaut
115 rue André Mancey
62470 CALONNE-RICOUART

03 68 89 04 34

rpe@bruaysiais.fr

www.bruaysiais.fr

Facebook : @SIVOM du Bruaysis

Ouvert du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

les samedis 7 et 21 septembre 2024

de 9h00 à 12h00



Vos sorties du mois

En route pour les ateliers d'éveil

mais aussi vos
rendez-vous « Ass-Mat »

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
2 Haillicourt Salle culturelle Cour Vauthier	3 Cambrai-Châtelain Atelier "Baby Zen" Salle Saillot	4 Beugin Salle de la mairie	5 La Comté Salle polyvalente	6 Ourton Salle de l'école de musique Rue Caudron
9 Auchel "Maison des 1000 premiers jours" Eveil musical	10 Maisnil-les-Ruitz Ludothèque rue de Belfort	11 Rebreuve-Ranchicourt Salle de l'évolution Cirqu'en Cavale	12 Bajus Salle polyvalente	13 Caucourt Maison pour Tous
16 Marles-les-Mines Espace Petite Enfance 3 rue du Stade	17 Calonne-Ricouart Salle Codron Parc Calonneix	18 Divion Salle polyvalente Mandela Place Kruger	19 Hesdigneul-les-Béthune Salle des Fêtes	20 Houdain Espace Fleuret 5 rue des Ormes
23 Barlin Salle Tetelin 8 rue Hermary	24 Ruitz Salles des fêtes	25 Fresnicourt-le-Dolmen Salle Chez Nous place 1er mai	26 Cauchy-à-la-Tour Salle des Fêtes	27 Hersin-Coupigny Pôle enfance jeunesse rue Lamendin



LES RENDEZ-VOUS « ASS-MAT »

DU RELAIS PETITE ENFANCE DU SIVOM DU BRUAYSISS

Les mardis 14 mai, 25 juin, 17 septembre et 5 novembre 2024. De 18h45 à 20h45.

Le RPE propose des temps d'échanges et d'écoute animés par Mme Chrystelle Valembois : Psychologue clinicienne et Thérapeute familiale, pour parler du métier d'assistant.e maternel.le.

Sur inscription au 03 68 89 04 34.

N'hésitez pas à transmettre à l'équipe du RPE vos questions, comment en amont ou thématiques souhaitées !

<img alt="



Du nouveau pour l'arrêt maladie



Au service de notre protection sociale



Optimisation des échanges avec les CPAM

- ❖ Afin de simplifier les formalités administratives pour l'instruction des indemnités maladie, l'ensemble des CPAM a désormais accès aux bases du service Pajemploi.
- ❖ Ainsi, les équipes de la CPAM, peuvent à partir du NIR du salarié formuler une demande d'information.
- ❖ Récupérer en retour les heures travaillées et les salaires bruts versés par chacun des particuliers employeurs sur cette période.
- ❖ Disposer des résultats dès le lendemain matin ce qui permet de raccourcir le délai d'instruction en CPAM.

Les congés payés en arrêt de travail

- ❖ Jusqu'à présent, lorsqu'un **salarié à domicile ou une assistante maternelle était absent pour maladie**, il ne cumulait pas de congés payés en arrêt de travail. Autrement dit, un salarié absent pendant 6 mois ne disposait que de la moitié de ses 5 semaines de congés payés sur l'année d'absence. Cela vient de changer, en avril 2024. **Désormais, un salarié va cumuler des congés payés en arrêt de travail pour maladie, quelle que soit la nature de la maladie.**

Habituellement, un salarié à domicile ou une assistante maternelle acquiert 2,5 jours ouvrables de congés payés par mois ou par période de 4 semaines de travail effectif (ou assimilé), plafonnés à 30 jours par an (du 1^{er} juin au 31 mai).

Les jours ouvrables sont tous les jours de la semaine, sauf le jour de repos hebdomadaire et les jours fériés chômés éventuels. Une semaine de congés payés comporte donc 6 jours ouvrables, quand elle ne comporte pas de jour férié chômé.

Désormais, en cas de maladie non liée au travail, **les salariés à domicile et les assistantes maternelles cumuleront DEUX jours ouvrables de congés payés par mois, avec une limite de 24 jours par an acquis en arrêt maladie** (hors maladie professionnelle ou accident du travail), **soit quatre semaines de congés payés acquis pendant l'arrêt de travail.**

- ❖ **Pour les maladies professionnelles ou accidents du travail**, rien ne change pour ce qui est du nombre de jours acquis : les congés payés restent acquis à raison de **2,5 jours ouvrables par mois**, comme pour les salariés en activité. Mais petite nouveauté : **la période d'acquisition des droits aux congés payés n'est plus limitée à un an d'arrêt de travail pour maladie professionnelle ou accident du travail, mais s'étend sur toute la durée de l'arrêt.**

Pour plus d'information rendez-vous sur
<https://www.franceemploi-domicile.fr/actualite/conges-payes-arret-maladie/>



Les offres d'activités sociales et culturelles de l'APNI



Assistant.e.s Maternel.le.s

Les assistant.es maternel.les et les salarié.es du particulier employeur peuvent profiter d'offres comme des cours de photo, de cuisine ou encore de soutien scolaire. Ils peuvent aussi réserver leurs vacances à des tarifs préférentiels !

Comment profiter de tous ces avantages ?

Pour en profiter, il suffit de s'inscrire sur le site : **asc-loisirs-emploi à domicile.fr**

Ensuite, le site permet de choisir un type d'activité, de sélectionner une zone géographique et/ou une période pour afficher les offres les plus pertinentes et les plus proches de chez soi.

Comment sont-elles financées ?

C'est l'ensemble des particuliers employeurs qui ont recours aux services d'un salarié à domicile qui financent ce service d'offres.

Qu'est-ce que l'APNI ?

L'APNI est l'Association Paritaire Nationale Interbranche. Elle met en œuvre des garanties sociales des salariés du secteur de l'emploi à domicile. En s'appuyant sur le réseau CEZAM, l'APNI propose ainsi aux assistant.es maternel.les et aux salariés du particulier employeur des avantages équivalents à ceux qu'ils auraient en entreprise.

Le portail Activités Sociales et Culturelles, en partenariat avec Cezam, vous permet de bénéficier de milliers de réductions !

+ de 20 000 offres sur vos loisirs (cinémas, spectacles, parcs, musées ...)

+ de 700 partenaires pour composer vos vacances à la carte

35 antennes de retraits billetterie en France

Pour en profiter, créez gratuitement votre compte Cezam

1ÈRE CONNEXION

Créez votre compte Cezam

- Je suis salarié(e) du particulier employeur ou assistant maternel et je possède un **numéro CESU ou PAJEMPLOI**
- Je suis salarié(e) du particulier employeur et je suis accompagné(e) par une structure mandataire



ACTIVITÉS SOCIALES & CULTURELLES
EMPLOI À DOMICILE

Source: <https://www.ircem.com/actualite/newsletter-actu/des-offres-dactivites-sociales-et-culturelles/>





Quelques offres Petite enfance sur le territoire

séances de lecture à Barlin



apprentissage des baby signes à Calonne-Ricouart



initiation au Yoga à Houdain



ateliers massage à Auchel



« Le bien être de Bébé »

Atelier massage et portage

Pour les bébés de 2 mois à 9 mois

Chaque 1^{er} Mercredi du mois

Mercredi 11 Septembre 2024

Mercredi 2 Octobre 2024

Mercredi 6 Novembre 2024

Mercredi 4 Décembre 2024

A la Goutte de Lait à Auchel

Rue du Général de Gaulle

Inscription préalable MDS de Lillers au 03.21.54.63.20

Ou auprès de Sophie Pottiez au 03.21.63.25.80

Animé par

S. MASSE Sage-femme

